



## **NOUVELLE REGLEMENTATION : ICPE-RSDE :**

### **Recherche et réduction des substances dangereuses dans les effluents (circulaire du 5 janvier 2009)**

La première phase de « l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique présentes dans les rejets des installations classées », communément appelées campagnes 132 substances puis 87 substances prioritaires a conduit à la réalisation d'inventaires et bilans de substances sur plusieurs centaines d'industriels et dans le milieu naturel pour le compte des Agences de l'Eau. Le Groupe CARSO, auquel appartient SAVOIE LABO, a prouvé son expertise en participant à ces études.

**La deuxième phase de cette action nationale définie par la circulaire du 5 janvier 2009** conduit à la réalisation des analyses de surveillance.

**La priorité de ces actions sera dès 2009 orientée vers les ICPE...**

- qui relèvent de la Directive IPPC,
- nouvelles ou faisant l'objet d'arrêtés préfectoraux complémentaires,
- figurant sur la liste des Etablissements à enjeu au niveau régional,
- concernées par le déclassement des masses d'eau au niveau des SDAGE.

**Votre établissement est soumis à la législation des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE)**, vous êtes alors concernés par cette deuxième phase de surveillance. Cette surveillance initiale d'identification et de quantification des substances dangereuses sur vos rejets sera mensuelle sur une durée de 6 mois. Ensuite sera effectué un suivi « pérenne » pendant 2 ans et demi.

## ***SAVOIE LABO met à votre disposition une offre complète du prélèvement à l'analyse***

***Son expérience du contrôle des effluents industriels et son équipe de spécialistes vous apportent rapidement des éléments de réponse à vos nouvelles exigences réglementaires.***

- **Réalisation des devis personnalisés sur la base de votre arrêté ou projet d'arrêté préfectoral (à nous transmettre)**
- **Mise en œuvre des prélèvements 24H asservis au débit ou au temps**
- **Validation technique du point de mesure dans le cas de la prise en charge des prélèvements par l'exploitant**
- **Fourniture des conditionnements des échantillons**
- **Transport des échantillons vers le laboratoire**
- **Filière analytique complète dédiée aux substances dangereuses.**

***Nos prestations sont conformes à la circulaire du MEEDDAT MC 0803 du 5 janvier 2009, SAVOIE LABO est inscrit sur le site de l'INERIS dans le cadre de cette deuxième phase de RSDE.***

\*\*\*\*\*

**CONTACT : [commercial@savoie-labo.fr](mailto:commercial@savoie-labo.fr)**

**SAVOIE LABO, Savoie Technolac, 23 Allée du Lac d'Aiguebelette, 73374 LE BOURGET DU LAC Cedex**

**Tél : +33 (0)4 79 25 37 25**

**[www.savoie-labo.com](http://www.savoie-labo.com)**

**Les laboratoires du Groupe CARSO spécialisés dans les substances dangereuses :  
CAR - CARSOLEHL – SAVOIE LABO – SOCOR sont accrédités**

